

Paris, le 23 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

## Coronavirus : les Régions en première ligne

Les Régions de France sont à la manœuvre pour appuyer l'Etat dans la crise que traverse notre pays, et prendre les décisions urgentes pour protéger nos concitoyens et notre économie.

Ce lundi 23 mars, Renaud Muselier, Président de Régions de France a participé à la conférence téléphonique avec les acteurs économiques nationaux organisée par le ministre de l'Economie et des Finances, puis réuni ses collègues en Conseil des Régions, également en audio-conférence.

Le Président de Régions de France a assuré que les Régions seront au rendez-vous pour mettre en œuvre rapidement avec l'Etat le **Fonds de solidarité national en faveur des TPE et des indépendants**, auquel elles se sont engagées à contribuer à hauteur de 250 millions d'euros.

**Une première aide d'urgence jusqu'à 1.500 euros** sera versée à ces entreprises, et les services des Régions sont prêts à instruire la deuxième vague de dossiers qui permettra aux entreprises les plus en difficulté de bénéficier d'une aide complémentaire de 2000 euros. Un décret en cours de finalisation viendra préciser les conditions d'octroi de ces aides. Les Régions demandent à l'Etat de mettre en place tous les moyens nécessaires dans ses services pour le paiement dans les délais les plus brefs de cette aide vitale pour nos entrepreneurs impactés par la crise sanitaire, ainsi que pour assurer la continuité des paiements de nos collectivités locales à leurs prestataires.

Pour rappel, le Fonds de solidarité est destiné aux entreprises non couvertes par les autres dispositifs d'aide, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros et qui ont perdu 70% de leur activité en mars 2020 par rapport à mars 2019.

Ce fonds complète les dispositifs mis en place par les Régions en matière de garantie financière et de report d'échéance sur les avances remboursables. Au total, c'est ainsi **près d'un milliard d'euros d'ores et déjà mobilisé en propre par les Régions** au profit des acteurs économiques sur tous les territoires.

### Six Régions ont commandé 38,7 millions de masques

Par ailleurs, Renaud Muselier a exprimé la volonté générale des Régions d'acquérir des masques pour en accélérer la distribution aux personnels soignants et au-delà, à tous ceux qui continuent à travailler pour assurer les services essentiels à notre économie.

**Contact presse : Violaine Hacke - [vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org)**



Six Régions ont utilisé depuis ce week-end la possibilité ouverte aux collectivités territoriales de passer ce type de commandes grâce au décret n°2020-281, paru samedi 21 mars. **Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Pays de la Loire et Sud-Provence-Alpes-Côte d’Azur** ont déjà commandé un total de 38,7 millions de masques.

Lors de leur réunion de ce jour, les Présidents de Région sont convenus de mutualiser leurs informations sur les fournisseurs de masques, de respirateurs et de consommables, et sur les marchés passés. Ils agissent en lien étroit avec les Agences régionales de santé et les acteurs locaux pour ces commandes, de façon à éviter les doublons et garantir que le matériel arrive au plus vite à tous ceux qui en ont besoin.

Les Présidents appellent d’ores et déjà tous les industriels susceptibles de fournir des composants pour ces respirateurs, ou qui sont en capacité de produire des masques ou des consommables (gants, lunettes, etc.) de se faire connaître auprès des services de leur Région.